

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue le 16 avril 2024, fut adopté le règlement suivant :

Règlement 387-2024 « sur le traitement des élus municipaux »

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 18 avril 2024.



Sonya Turcotte

Directrice générale et greffière-trésorière